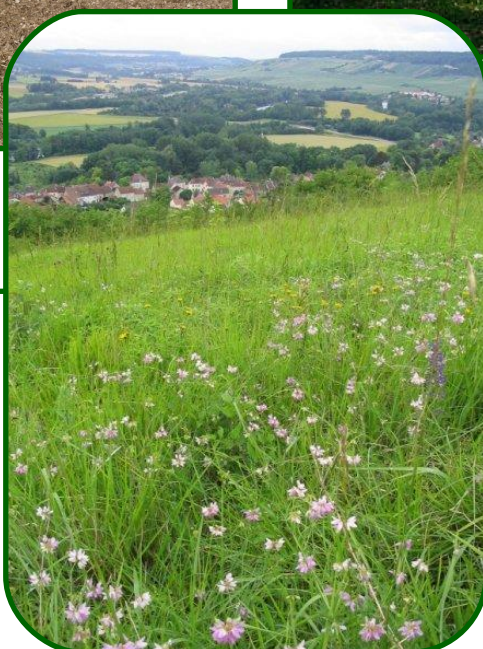


Développement durable et patrimoine naturel en Picardie

Elections Régionales Mars 2010

Plate forme de propositions





PICARDIE NATURE

PICARDIE NATURE

BP 50835
80 008 AMIENS Cedex 1
Tel : 03.62.72.22.50



CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE

1 Place Ginkgo
Village Oasis
80 044 AMIENS Cedex 1
Tel : 03.22.89.63.96



UNE FORET ET DES HOMMES

23 Rue du cimetière
02 410 SAINT GOBAIN
Tel : 03.23.52.82.52



TERNOIS ENVIRONNEMENT

45 bis rue des 4 fils Paul Doumer
02 700 TERGNIER
Tel : 03.23.57.60.97



POUR LE LITTORAL ET LA BAIE DE SOMME

Mairie de Saint Valéry
80 230 SAINT VALERY SUR SOMME
Tel : 03.22.92.26.50

Rôle des associations

Les associations environnementales jouent un rôle d'utilité sociale important dans la société, par des actions touchant à la conservation de la nature, à la connaissance, à l'éducation à l'environnement et à la consommation. Leur mission se situe au niveau de l'animation du débat public environnemental en formulant des questions que les autres acteurs n'expriment pas ou en conduisant des projets novateurs. Elles jouent donc un rôle d'alerte, de sensibilisation, de formation collective et favorisent les évolutions culturelles indispensables pour que les politiques environnementales et de développement durable puissent être acceptées par nos concitoyens. Elles contribuent ainsi à la construction d'une opinion et de comportements citoyens et représentent un engagement de la société civile au service de l'intérêt général. Même si nos associations se félicitent de certaines avancées stimulées par les conventions et directives européennes, par la demande sociale forte, par l'action de différents groupes politiques ainsi que par le Grenelle de l'environnement, elles ne peuvent que constater le décalage entre les mesures prises ou annoncées et la réalité des enjeux. Des actions telles que l'éducation à l'environnement pour tous, la gestion des ressources en eau, la diversification et surtout l'économie d'énergie, ainsi que la connaissance et la sauvegarde de la biodiversité doivent se poursuivre et s'amplifier.

Propositions

La Région doit soutenir le rôle social, économique et citoyen des associations environnementales et au-delà soutenir les initiatives permettant de faire émerger les conditions nécessaires à un changement de paradigme en vue de préserver la biodiversité (replacer l'homme au cœur de la problématique de préservation de la biodiversité) : débats, études, information du public, expérimentations ... Ces initiatives doivent nourrir la réflexion politique.

Concrètement

Renforcer et développer les têtes de réseaux régionales par la mise en place de contrats d'objectifs pluri-annuels, leur permettant de travailler sereinement et avec efficacité.

Maintenir des dispositifs d'emplois aidés et d'aide à la création d'emplois pour le monde associatif au service d'activités d'intérêt général, conditionnés par un engagement environnemental.

La Région doit favoriser la participation et le débat public, piliers du développement durable, en renforçant la légitimité des dispositifs existants (Conseils de développement, Conseils des jeunes...), en créant de nouvelles procédures pour traiter les grands enjeux régionaux comme ceux des transports ou de la gestion de l'eau (conférences de consensus, panels de citoyens, audiences publiques...).

Aménagement du territoire, patrimoine naturel et biodiversité

Aménagement du territoire

La compétence de la Région en matière d'aménagement du territoire doit permettre une réelle structuration du territoire par:

- l'intégration de la Trame Verte et Bleue au Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire (connexions écologiques, milieux naturels prioritaires)
- la poursuite des exigences de développement durable dans les Contrats Régionaux de Développement
- l'affirmation de la nécessité de respecter le patrimoine naturel (coeurs de biodiversité, continuités écologiques ...) comme une condition d'obtention d'un soutien de la Région aux projets de développement local : pour ce faire, la Région devra clairement annoncer aux territoires les règles de son soutien afin que les acteurs locaux intègrent ces principes dans la conception de leurs projets

Propositions

La Région doit afficher une volonté forte de recentrage de l'aménagement du territoire autour des pôles d'échanges et dessertes de transports collectifs (rail et/ou route), (y compris dessertes TER, aménagements de routes départementales) à la mise en place d'une politique intercommunale d'aménagement du territoire limitant le mitage et la périurbanisation.

La Région doit viser une cohérence régionale de l'aménagement du territoire, avec des exigences de base en matière de protection du patrimoine naturel et des paysages, de maîtrise de l'aménagement (affirmation du principe d'économie d'espace et d'urbanisation compacte), et de respect de la réglementation sur l'affichage publicitaire est souhaitable.

Aménagement du territoire, patrimoine naturel et biodiversité

Patrimoine naturel et biodiversité

La perte de biodiversité est importante en Picardie, ne serait-ce que par la régression ou la dégradation des zones humides. Mais tous les milieux sont concernés : forêt, bocage, pelouses calcaires.

Propositions

Il faut améliorer et utiliser davantage la connaissance du patrimoine naturel du Picardie pour mieux le protéger et valoriser le patrimoine naturel comme source d'identité régionale forte pour le grand public.

Le développement durable et particulièrement l'environnement naturel sont au cœur des compétences principales de la Région, par l'aménagement du territoire, l'économie,

les Parcs Naturels Régionaux, et doivent être fortement intégrés à ses actions en faveur de la formation et des transports collectifs (TER).

Il faut accentuer l'articulation des politiques départementales et régionales favorisée par la Stratégie Régionale pour le Patrimoine Naturel, en faisant en sorte que la connaissance et la hiérarchisation des enjeux définies au niveau régional oriente de façon plus claire et plus opérationnelle les priorités d'intervention définies par les Départements. Pour que ces derniers acceptent de prendre en considération les priorités définies au niveau régional, il conviendra d'associer les Départements à la définition des priorités régionales d'intervention.

Aménagement du territoire, patrimoine naturel et biodiversité

Parcs Naturels Régionaux

Les PNR sont une compétence spécifique de la Région et un outil majeur de préservation de l'environnement dans des zones à forte valeur patrimoniale de notre région, avec rôle fort d'équilibre de développement et de tourisme.

La politique régionale des PNR doit être renforcée en visant :

- un développement renforcé des activités économiques locales (artisanat, filière bois, produits agricoles et alimentaires "bio" distribués en circuit court, productions locales d'énergies renouvelables) et du tourisme durable
- la mise en place d'une Réserve Naturelle comme cœur de chaque PNR, en liaison avec les acteurs de gestion en place (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ...)
- la réalisation d'une trame verte et bleue opposable adossée à la charte des PNR.

Propositions

Nous proposons l'établissement de PNR interrégionaux sur le Pays de Bray et en Thiérache.

Réserves Naturelles Régionales

La création et la gestion des Réserves Naturelles Régionales est devenue une compétence légale de la Région par la Loi 2002-276. Une démarche volontariste de la politique des Réserves Naturelles Régionales peut être un outil important de protection de la biodiversité et de valorisation du patrimoine naturel exceptionnel picard, en complément aux Espaces Naturels Sensibles des Départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, et la Trame Verte et Bleue, Natura 2000, en renforçant notamment l'aide à leurs gestionnaires (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, associations, communes ...).

Aménagement du territoire, patrimoine naturel et biodiversité

Corridors écologiques

Notre pays, comme d'autres en Europe, s'était engagée à enrayer la régression de la biodiversité en ... 2010.

Sans dramatiser inutilement la situation il est nécessaire de rappeler le caractère essentiel des continuités écologiques pour la biodiversité. La flore et la faune ont absolument besoin de se déplacer pour se nourrir, se reproduire, diversifier leurs gènes. Souvent difficiles à déceler les continuités écologiques sont leurs voies de circulation. Sans ces connexions, les populations animales et végétales régressent et peuvent disparaître. Ces connexions deviennent d'autant plus indispensables que les changements climatiques en cours vont imposer à la flore et à faune de changer, pour partie, d'aires de répartition. Si les continuités écologiques sont essentielles pour la biodiversité, elles peuvent assurer également des fonctions importantes pour l'homme comme par exemple la lutte

contre l'érosion des sols et les inondations, la lutte contre la dégradation des cours d'eau en conservant des bandes enherbées, le maintien d'insectes pollinisateurs, auxiliaires de l'agriculture.

Propositions

Mise en place d'une politique cohérente régionale de connexions écologiques, intégrant les PNR, les Espaces Naturels Sensibles des Départements, la compétence d'aménagement du territoire de la Région et les objectifs Trame Verte et Bleue du Grenelle de l'Environnement et des SDAGE Seine Normandie et Artois Picardie.

Intégration d'un schéma de connexions écologiques et de protection du patrimoine naturel au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

Avec plusieurs dizaines de captages d'eau potable fermés au cours des dix dernières années, avec la présence de résidus de pesticides dans 100% des points de prélèvements en eaux superficielles (cours d'eau) et environ 60 % de son territoire en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates, la Picardie accuse une détérioration généralisée des ressources en eau.

Il est donc urgent d'engager des actions efficaces pour inverser cette tendance. Il est nécessaire de soutenir une politique de l'eau capable de garantir des cours d'eau vivants de bonne qualité et des nappes d'eau protégées des contaminations et des surexploitations. Il est temps d'agir dans des opérations de prévention, de maîtrise des consommations et de restauration de la qualité des eaux brutes.

Propositions

Le thème de l'eau et l'agriculture au Conseil Régional doit être traité dans une approche globale.

D'une manière générale, pour tendre vers une amélioration de l'eau et s'adapter à la directive cadre européenne sur l'eau, il est urgent de conditionner les aides :

- à la réduction des intrants, aux assolements permettant la couverture hivernale des sols ;
- à la restauration des zones humides, des ripisylves, et la végétalisation des bords de cours d'eau ;
- aux mesures préventives de maîtrise des consommations d'eau, et d'amélioration de la qualité de l'eau, voire de la conservation de la qualité.

La politique agricole depuis les 30 dernières années a conduit à une perte de milieux naturels (zones humides) et à un déclin prononcé de la biodiversité, tout en provoquant une érosion considérable du nombre d'exploitations agricoles et d'actifs agricoles et, ceci, sans que leurs revenus n'aient, en moyenne, augmenté autant que celui du reste de la population active : c'est un désastre !

Il faut restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles en soutenant une politique agricole résolument différente, fondée sur deux points principaux :

- la rotation des cultures, la diversification des assolements par l'introduction de surface en herbe, et bien adaptée au contexte pédo-climatique de la Picardie ;
- la mise en valeur des espaces boisés en massifs et en linéaire afin de concilier production agricole, de bois et sauvegarde de la biodiversité.

Propositions

Soutenir les démarches agro-environnementales collectives d'agriculteurs en accompagnant la réalisation des diagnostics

environnementaux sur les exploitations agricoles souhaitant s'engager dans une démarche agro-environnementale.

Développer et soutenir les contractualisations des agriculteurs sur les territoires à enjeux écologiques majeurs (Natura 2000, bocage de Thiérache et du Pays de Bray, plaine maritime picarde, vallée inondable de l'Oise...).

Ne pas soutenir une profession viticole (AOC Champagne) qui ne s'engagerait pas dans la préservation des derniers coteaux calcaires de la vallée de la Marne et dans une réduction importante de l'utilisation des produits phytosanitaires biocides.

Promouvoir la réduction de 50% de produits phytosanitaires immédiatement, sans attendre 2018 (Plan Ecophyto), notamment par la mise en place d'outils d'aide à la décision (OAD)

Ne pas soutenir l'agriculture dite raisonnée, concept créé par la FARRE avec le soutien de l'UIPP (industriels producteurs de produits phytosanitaires).

Les agriculteurs engagés dans une démarche « agriculture durable » – économiquement performante, socialement équitable et écologiquement saine – essayent de répondre aux besoins du présent (aliments sains, eau et paysages de qualité, emploi et qualité de vie) en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. Il faut encourager et soutenir les initiatives d'agriculteurs et de ruraux pour maintenir des campagnes vivantes et accueillantes par un développement durable et solidaire. La Région doit promouvoir une agriculture durable qui englobe une large gamme de problématiques économiques, socio-culturelles et environnementales et aborde les interactions de l'activité agricole et son territoire.

La Région doit conditionner les aides à l'exploitation à la prise en compte de l'environnement (réalisation d'un diagnostic agri-environnemental).

Propositions

Promouvoir une agriculture durable qui englobe une large gamme de problématiques économiques, socio-culturelles et environnementales et aborde les interactions de l'activité agricole et son territoire.

Se positionner comme une région « sans OGM » (pas d'essais et pas de cultures en plein air) comme le département de l'Ariège l'a décidé.

Soutenir et valoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs qui débouchent sur une capitalisation et une mutualisation de connaissances techniques liées à la durabilité des systèmes de production.

Depuis l'an 2004, la région Picardie soutient un programme régional de développement de l'agriculture biologique. Ce programme mené sur le terrain par l'association Agriculture Biologique en Picardie mérite d'être consolidé.

Propositions

Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Picardie par une politique régionale en faveur de l'augmentation des surfaces et des productions et en faveur de l'organisation des filières biologiques et de la consommation.

Aider les agriculteurs biologiques dans leurs projets pour les actions non

finançables par les «Contrats Agriculture Durable».

Insérer l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole et dans les programmes de recherches agronomiques en Picardie.

Soutenir la promotion des produits biologiques du Picardie (par une marque régionale, la participation à des salons professionnels...).

Choisir d'approvisionner en produits biologiques les restaurants scolaires des lycées.

Déplacements et transports

Ces dernières décennies, les politiques française et européenne ont permis de développer les infrastructures de transports afin de répondre à la constante croissance des déplacements. Cela a eu des impacts sur l'aménagement des territoires mais aussi sur le climat, la pollution atmosphérique, les accidents, la biodiversité,... Malgré des objectifs ambitieux fixés par la France et l'Union Européenne concernant la pollution atmosphérique et le changement climatique, seule une politique volontariste pourra endiguer les effets des transports sur la société et les territoires. Une politique soutenable des transports de personnes doit d'appuyer sur une offre multimodale pour proposer une réponse adaptée à chaque besoin de mobilité. Mais la multiplicité des Autorités Organisatrices de Transports (AOT) sur un même territoire limite la coordination. Nous proposons que les Régions aient une compétence de chef de file pour assurer une cohérence entre les différentes AOT exploitants les différents réseaux. Une politique soutenable des transports de marchandises doit s'articuler avec les stratégies européennes. Les alertes répétées sur le dérèglement climatique et l'augmentation des pollutions ont incité les chercheurs et les grands groupes industriels à développer des technologies à la fois

moins polluantes et plus économes en énergie. La priorité politique est aux solutions multimodales pour réduire l'impact global du transport sur l'environnement. Au niveau local, la priorité sera donnée aux approvisionnements en circuits courts.

Propositions

Favoriser les projets d'urbanisme (habitat et/ou entreprise) permettant l'usage des transports publics actuels ou en projet. Aucune subvention ne devrait être donnée dans les cas contraires, c'est-à-dire produisant des déplacements individuels.

Financer prioritairement des infrastructures et aménagements favorisant et priorisant les transports collectifs.

Ne pas soutenir l'augmentation de capacité routière en pénétrante ou rocade urbaine (pour éviter les "appels" à une augmentation de la circulation et à la périurbanisation)

Intégrer à la Convention SNCF / RFF des exigences sur la rénovation et les économies d'énergie des gares, la réduction de l'utilisation des pesticides sur les voies, l'utilisation des bords de voie en corridor écologique.

Le développement économique est une compétence de la Région, et doit permettre de réorienter l'économie picarde vers les filières d'avenir du développement durable, notamment en faisant le lien entre des activités de services locales (installation d'énergies renouvelables, éco-habitat) et des filières industrielles liées (conception et production d'équipements dans ces domaines).

Propositions

Soutenir les "filières courtes" agricoles / agro-alimentaires (produits du terroir, spécialités agro-alimentaires locales, AMAP, points de vente de produits locaux ...) en soutenant l'implantation d'une agriculture de proximité biologique

Développer des filières courtes bois-énergie, accompagné d'une action volontariste de protection de la

biodiversité et des paysages forestiers.

Réorienter le tourisme vers un tourisme durable:

- Par une formation des acteurs touristiques sur le développement durable
- En utilisant le potentiel touristique de Picardie comme vitrine de ses compétences et technologies énergies renouvelables
- En évitant le financement d'activités touristiques préjudiciables à l'environnement (sports motorisés dans les espaces naturels par exemple)
- En développant un tourisme accessible en modes doux et transports collectifs, par exemple au travers de sa revue Esprits de Picardie (qui, à ce jour, montre davantage les autoroutes !).

Soutenir le télé-travail : impact positif en terme de transport et de consommation d'espaces (bureaux)

L'énergie devient un enjeu de plus en plus stratégique au niveau local et régional, comme au niveau national et mondial :

- changements climatiques dus à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ;
- diminution des ressources non-renouvelables (Pétrole, Gaz, Charbon, Uranium) et multiplication des conflits géostratégiques en relation avec l'énergie ;
- croissance continue de la demande alors que les ressources s'amenuisent.

Il faut **d'abord diminuer dans tous les domaines possibles la consommation d'énergie** et soutenir activement le développement de toutes les formes d'énergies renouvelables. Mais attention, la filière bois-énergie pourrait sonner le glas de toute nature en forêt.

Propositions

Inciter les collectivités à travailler sur la maîtrise de l'énergie et sur le développement des énergies renouvelables, notamment par le soutien à l'embauche de conseillers Énergie.

Maintenir et renforcer avec l'ADEME les efforts en matière de solaire thermique.

S'assurer que le développement éolien s'appuie sur des études d'impacts sérieuses et complète, en particulier en ce

qui concerne l'impact sur la faune.

Soutenir la filière bois en s'assurant que la production de bois et sa récolte ne nuisent pas à la biodiversité forestière (par exemple, il faut éviter l'extension systématique de la populiculture dans les fonds de vallée).

Déterminer une position régionale sur les conditions d'approvisionnement de la filière bois-énergie.

Sensibiliser et former les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens à une meilleure maîtrise énergétique, à l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'habitat.

Favoriser la recherche pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

Signer des contrats d'agglomérations, des contrats de pays comportant systématiquement, à la demande de la région, un volet « économies d'énergies » et un volet « utilisation d'énergies renouvelables », annoncés comme participation à la lutte contre l'effet de serre.

Créer un Observatoire Régional de l'Énergie.

Parler des sciences naturelles à l'école, collège, lycée : les sciences de la vie et l'écologie scientifique doivent trouver une place accrue dans l'éducation. La Région appuiera les efforts éventuels de l'Education Nationale, notamment à travers des PEC orientés sur les sciences naturelles.

En France, aujourd'hui, les publics concernés par l'éducation à l'éco-citoyenneté restent minoritaires et trop peu diversifiés. En conséquence, des mesures fortes en faveur d'une éducation à l'environnement vers un développement durable s'imposent. Celle-ci devra être permanente et s'adresser à tous les publics.

L'échelon local doit être une entrée à privilégier. La région est un des échelons pertinents pour mettre en oeuvre des politiques efficaces s'appuyant sur la participation de la population.

Pour cela il est indispensable de développer, auprès de chaque personne, le sentiment de pouvoir agir individuellement et collectivement pour une meilleure appropriation et pour une gestion durable de notre « foyer de l'humanité ».

Propositions

Soutenir l'éducation à l'environnement pour tous, à tous les âges.

Développer la Formation Professionnelle pour les énergies renouvelables et l'éco-habitat, domaines d'avenir où les artisans manquent gravement de compétences

Réorienter les formations agricoles (Lycées Agricoles) et forestiers vers une exploitation durable: biologique, respectueuse de la biodiversité

Soutenir les laboratoires de recherche / cursus universitaire pour les volets connaissance biodiversité / espèces / milieux identifiés y compris connaissance des espèces et milieux (inventaires, études), impliquant le monde associatif.

Inscrire la mise en cohérence des pratiques internes et de gestion des lycées (énergie, consommables...) dans une démarche globale d'écoconditionnalité des marchés et appels d'offres régionaux.

Actuellement compétence majeure des Départements, le thème de la santé environnementale est développé dans le dispositif du Grenelle de l'Environnement, en particulier par l'élaboration conjointe par l'Etat et la Région d'un Plan Régional Santé Environnement.

Le domaine de la santé-environnement est un domaine de grands champs d'incertitude où la connaissance se construit petit à petit. La dégradation de notre environnement peut avoir des conséquences sérieuses et constatées sur notre santé. Certains risques sont avérés, donc en terme d'action on se situe dans le champ de la prévention ; d'autres risques sont incertains mais nécessitent une vigilance soutenue, dans ce cas, en terme d'action, on se situe dans le champ de la précaution. Peuvent avoir des effets sanitaires des agents physiques, chimiques et biologiques. Pour qu'il y ait risques sanitaires il faut qu'il y ait des populations humaines exposées. Les effets peuvent être aigus ou chroniques, cumulatifs ou non. La question de l'exposition environnementale, à de faibles doses de produits chimiques, le plus souvent en

mélange et pendant de longues périodes s'est posée et risquera encore de se poser de façon cruciale à travers les futures crises sanitaires. En lien avec les risques sanitaires liés à l'environnement, les pathologies les plus couramment citées sont notamment : les cancers, les allergies et maladies respiratoires, des perturbations du système de reproduction, des troubles neurologiques, la légionellose, le saturnisme, des intoxications à l'oxyde de carbone...

Propositions

Engager une politique volontariste en matière de santé environnementale, notamment par :

- l'exclusion de tout financement direct ou indirect de l'utilisation de pesticides, du développement des ondes électromagnétiques, des nanoparticules sous toutes leurs formes incontrôlées et incontrôlables, de l'incinération des déchets ;
- des campagnes d'information sur les dangers pour la santé et l'environnement, des pesticides, notamment dans le cadre leur usage par les particuliers.

L'éco-conditionnalité des aides régionales (énergies et bilan carbone, déchets, plans de déplacements ...) est un levier important du développement durable sur les territoires. Au travers de l'affichage des conditions de financement de projets développés par les collectivités locales, l'éco-conditionnalité a aussi une vertu pédagogique visant à faire changer les mentalités.

Propositions

Elaborer et utiliser des grilles d'évaluation environnement et développement durable de l'ensemble des actions et politiques de la collectivité.

Eviter toutes les subventions aux sources de pollutions ou nuisances: irrigation, drainage, compétitions motorisées, éclairage public énergivore et source de pollution lumineuse pour la faune et la perception du ciel nocturne.

Nous souhaiterions que les élus du Conseil Régional se penchent également sur :

Le projet de centrale électrique Direct Energie de Verberie (Oise)

L'incinérateur de déchets industriels de Vendeuil (Aisne)

Les derniers coteaux calcaires de la vallée de la Marne, en particulier le coteau de Chartèves (Aisne)